



## Affaire Okende, une nouvelle plainte déposée par la famille



Une nouvelle plainte «contre inconnus» a été déposée lundi, à Kinshasa, par la famille de Chérubin Okende, l'opposant retrouvé mort en juillet dernier dans... *Lire à la P.2*

## Ambongo humilié, le régime touche au sacré

Le régime Tshisekedi n'a plus de limite, il touche même au sacré. L'Église catholique s'est indignée du traitement inacceptable infligé au cardinal Ambongo, interdit d'accès au salon d'honneur de l'aéroport international de Ndjili. *Lire à la P.3*



# CACOPHONIE, NYEMBO PRESSE N'SAMBA À CRÉER UN SAEMAPE ET UNE EGC BIS

81 invalidés de la CENI, la «jurisprudence» Kabila s'impose! *P.6*

## Des cireurs de chaussures, héros de leurs familles

Agés pour la plupart de 13 à 30 ans, des jeunes kinois ont trouvé dans le métier de cireur de chaussures un moyen honorable de survie, au milieu du chômage persistant qui pèse sur la ville de 12 millions d'habitants. Certes, quelques-uns témoignent de la rentabilité de ... *Lire à la P.9*

**Erreurs matérielles, trois sièges de plus pour l'AFDC-A de Bahati** *P.7*

Dans une correspondance, style salluste, haché, lapidaire, référencée n°0733/04/2024 datée du 4 avril 2024, le dircab de Félix Tshisekedi, M. Guylain Nyembo, interpelle la ministre sortant des Mines, Antoinette N'samba Kalambay : «le président de la République, chef de l'État me charge de vous signifier que, consécutivement

aux recommandations assorties de la réunion tenue le 22 mars 2024, plusieurs mesures urgentes doivent être prises pour faire face aux défis du secteur minier artisanal, particulièrement dans la filière aurifère. Ces mesures consistent, entre autres, à prendre des arrêtés portant sur la mise en place d'un système de traçabilité des

minerais qui harmonise les approches pour la traçabilité de l'or artisanal (ITOA) et de l'initiative de traçabilité de base (Itb)». Et pourtant, quelques jours plus tôt, la question de la gestion efficiente de la petite mine avait fait l'objet de l'audience que l'ancien Premier ministre, Jean-Michel

► *Lire à la P.4*



ISSN 2958-6399

**ALFRED LIYOLO, L'ICÔNE DE L'ART PLASTIQUE CONGOLAIS, CÉLÉBRÉ**

*P.10*

**PAYER L'IMPÔT EST UN DEVOIR CIVIQUE.**



# Affaire Okende, une nouvelle plainte déposée par la famille

Une nouvelle plainte «contre inconnus» a été déposée lundi, à Kinshasa, par la famille de Chérubin Okende, l'opposant retrouvé mort en juillet dernier dans sa jeep, sur l'avenue des Poids lourds à Kinshasa. Ses proches contestent toujours la thèse du suicide avancée par le parquet, a annoncé son avocat.

**L**undi 15 avril 2024, la famille Okende a encore déposé une nouvelle plainte, «contre inconnus», estimant qu'il y a des éléments nouveaux sur la mort de Chérubin Okende n'allant pas dans le sens des conclusions du parquet, a déclaré à la presse Me Laurent Onyemba, après le dépôt de la plainte au parquet général de Kinshasa-Gombe. Dans cette nouvelle plainte, l'avocat évoque des propos d'un ancien ministre, largement partagés sur les réseaux sociaux, relatant «non seulement les circonstances scandaleuses» de la mort du proche de Katumbi mais mettant aussi en cause «des personnes bien identifiées». «Si suicide il y a eu, la famille pense qu'il s'agirait d'un suicide assisté», a insisté Me Onyemba. «Nous venons mettre la justice de notre pays devant ses responsabilités», a-t-il ajouté.

## - LE SUICIDE -

En février 2024, le parquet, qui avait ouvert une enquête, a conclu au suicide loin de la thèse de l'assassinat avancée par

ses proches. «Chérubin Okende s'est suicidé». Cependant, le procureur général près la Cour de cassation, Firmin Mvonde, avait promis d'orienter désormais les investigations sur les motifs qui l'auraient poussé à mettre fin à sa vie. Devant la presse réunie à son office, le chef du parquet avait assuré «avoir tous les éléments des enquêtes» qui convergent vers une même conclusion «objective et incontestable». Sur un ton ferme, Mvonde avait, par contre, mis en garde les auteurs de «la propagation de faux bruits».

## - LA VERSION DU PARQUET TOUJOURS REJETÉE -

Ensemble n'a jamais cru en la version du parquet. Sur X



(anciennement Twitter), Me Hervé Diakiese expliquait hormis les assassins, ni le PGR ni qui que ce soit d'autres n'a vécu les derniers instants de feu Chérubin Okende. «La version

sidérante du parquet ne repose sur aucun élément procédural. Seul le rapport d'autopsie relate les causes et les circonstances probables de la mort», avait asséné le porte-parole d'Ensemble pour la République.

De son côté, le président de l'Asadho avait exprimé le dégoût d'entendre cette version qui serait, selon lui, ridicule. «La conclusion rendue publique par les autorités judiciaires en charge du dossier Okende est la plus ridicule qui soit. Le fait qu'elles ont menacé d'arrêter toute personne qui critiquerait durement leur conclusion montre qu'elles ont compris que personne ne va y croire», s'était indigné l'activiste. Katende s'indigne de constater que les autorités judiciaires ont oublié que la justice est rendue au nom du peuple congolais. «Le jour où le peuple comprendra que la justice est rendue en son nom, certaines autorités judiciaires se verraient interdites d'accéder à leurs bureaux, pas par la décision d'une autorité supérieure, mais par le peuple souverain», a-t-il vociféré.

## -CONCLUSION ABSURDE DE L'ENQUÊTE-

Cette thèse avait également été reprise par le cardinal Fridolin Ambongo, l'archevêque de Kinshasa, dans son homélie lors du culte précédant son inhumation : « La conclusion absurde de l'enquête est la preuve que la justice de notre pays est vraiment malade », a-t-il souligné. « Comment comprendre qu'un père de famille aussi attentionné que Chérubin, qui venait de marier sa fille, se soit tiré des balles sur lui-même, après une longue promenade dans la ville ? », s'était interrogé le prélat. Sur des banderoles brandies à l'extérieur de la cathédrale, on pouvait lire « Chérubin Okende victime de l'intolérance », et qu'il avait « résisté au mal jusqu'au sacrifice suprême ».

L'autopsie avait pourtant été réalisée sur le corps de l'infortuné par des experts locaux et étrangers, mais la famille doute jusqu'à ce jour des résultats finaux. En désaccord avec les autorités judiciaires, la famille avait même décliné l'invitation pour assister à la publication de la conclusion des enquêtes. «Conformément à la



**LE JOUR OÙ LE PEUPLE COMPRENDRA QUE LA JUSTICE EST RENDUE EN SON NOM, CERTAINES AUTORITÉS JUDICIAIRES SE VERRAIENT INTERDITES D'ACCÉDER À LEURS BUREAUX, PAS PAR LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ SUPÉRIEURE, MAIS PAR LE PEUPLE SOUVERAIN.**

position prise après la dernière réunion avec le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kinshasa-Gombe, la famille Okende décline l'invitation du parquet car elle ne croit plus à un procès qui aboutirait à connaître la vérité sur l'assassinat de l'honorable Okende», avait indiqué un membre du Collectif.

Il faut aussi rappeler que la famille Okende avait déposé une plainte en novembre dernier en Belgique contre le général-major Christian Ndaywell, chef des renseignements militaires congolais, qu'elle met aussi en cause, selon la RTBF, dans ce dossier. Elle a également engagé un avocat belge, Me Alexis Deswaef, pour poursuivre l'affaire à l'international. Ses proches se sont également dits prêts à s'adresser aux institutions internationales pour obtenir justice dans cette affaire. Député de l'opposition et ancien ministre des Transports, Chérubin Okende, 61 ans, avait démissionné de son poste de ministre des Transports en décembre 2022, alors que Moïse Katumbi, chef de sa formation politique, venait d'annoncer sa candidature à la présidentielle et le retrait de son parti de la coalition au pouvoir.

Juste quelques jours après sa mort, sa veuve, ses enfants, son père ainsi que ses frères et sœurs avaient déposé une première plainte «contre inconnus». Mais après plusieurs mois de bataille judiciaire, l'opposant a été finalement enterré le 20 mars à Kinshasa. Aucun officiel congolais n'avait pointé son nez aux obsèques. ■

**KOKOLO JEAM**



**NOUS VENONS METTRE LA JUSTICE DE NOTRE PAYS DEVANT SES RESPONSABILITÉS.**



## Katumbi et Fayulu fustigent les excès du pouvoir

Ensemble pour la République a fustigé lundi, le traitement « dégradant » et « humiliant » réservé à l'archevêque de Kinshasa, dimanche à l'aéroport international de N'djili. Le parti de l'opposition condamne les excès du régime Tshisekedi.

Dans un communiqué publié lundi, Ensemble déplore le comportement honteux et déshonorant dont on fait montre les services aéroportuaires en refusant l'accès au salon d'honneur (VIP) au cardinal Fridolin Ambongo, alors que celui-ci est détenteur d'un passeport diplomatique. « Ensemble pour la République a appris, avec surprise et indignation, le traitement dégradant et humiliant réservé au cardinal Fridolin Ambongo, dimanche 14 avril 2024 à l'aéroport international de N'djili par les services officiels caporalisés par le régime du président Tshisekedi. Cet acte honteux en ajoute au déshonneur chronique du pouvoir de Kinshasa et à l'humiliation du peuple congolais par ses dirigeants. Ensemble pour la République condamne avec la plus grande fermeté cette ignominie », indique le communiqué signé par le secrétaire général d'Ensemble, Dieudonné Bolengege. Le parti de Moïse Katumbi, arrivé deuxième aux élections de décembre dernier, appelle à un sursaut national nécessaire en vue de stopper la descente aux enfers du pays et reprendre en mains la dignité bafouée par ceux qui gouvernent. « L'accès à la dignité cardinalice d'un fils du pays est un motif de fierté pour la nation toute entière.

A regarder les responsabilités du nôtre tant dans le cercle restreint du collège des (neuf) cardinaux qui conseillent le pape dans la gouvernance de la Sainte Eglise catholique qu'à la présidence du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar, comment perdre de vue que nous avons le privilège d'en avoir un en haut du palier. Le régime au pouvoir à Kinshasa est à la dérive et veut dans sa décadence entraîner toute la nation à ne plus ressembler à rien de noble et même d'humain. Il devient par ses excès un danger public. Nous en appelons à ce qui reste de dignes filles et fils de la RDC pour un sursaut national pour sauver la nation », a râlé Ensemble.

### -FAYULU AUSSI INDIGNÉ-

L'un des ténors de l'opposition, Martin Fayulu, a aussi désapprouvé le comportement indigne à l'endroit du prélat. Sur X, le leader de la coalition Lamuka a encouragé le père de l'Eglise à poursuivre sa mission prophétique, malgré le déshonneur des autorités. Fridolin Ambongo a fait le déplacement de Rome pour une mission de travail autour du pape François dans le projet de réforme de l'Eglise car il est membre du C9, le Conseil des cardinaux qui assistent le Saint-Père dans la réalisation de ce travail. ■

RICH NTUMBA



Fridolin cardinal Ambongo, archevêque métropolitain de Kinshasa. #Photo Droits tiers

## Ambongo humilié, le régime touche au sacré

Le régime Tshisekedi n'a plus de limite, il touche même au sacré. L'Eglise catholique s'est indignée du traitement inacceptable infligé au cardinal Ambongo, interdit d'accès au salon d'honneur de l'aéroport international de Ndjili. Et pourtant, le prélat détient un passeport diplomatique.

Le scandale est choquant, le pouvoir Udps érode le prestige d'un haut dignitaire religieux. L'acte a poussé la Chancellerie de l'archidiocèse de Kinshasa à s'interroger : « Mais, pourquoi lui refuse-t-on aujourd'hui ce statut qui a toujours été reconnu à tous les cardinaux, même sur le plan international ? ».

Pour la première fois dans l'histoire du pays, un prince de l'Eglise a été traité avec manque de respect, voire pire, à cause de sa position interpellatrice sur les questions sécuritaires du pays qui ne plaise pas le pouvoir en place. « Ce serait dommage si ce traitement fait suite à ses prises de position prophétiques, notamment son homélie de la nuit de pâques où il interpelle toutes les personnes impliquées, de quelque manière, dans la crise qui sévit dans notre pays », a regretté l'abbé Clet-Clay Mamvemba, secrétaire-chancelier dans un communiqué intitulé : « indignation ».

En prenant la communauté tant nationale qu'internationale à témoin, la Chancellerie diocésaine invite ainsi les catholiques et les personnes de bonne volonté à prier pour l'archevêque métropolitain de Kinshasa. Cet épisode met en lumière les questions plus larges de respect des droits et des libertés religieuses dans la société congolaise, et souligne la nécessité d'une sensibilisation

« Mais, pourquoi lui refuse-t-on aujourd'hui ce statut qui a toujours été reconnu à tous les cardinaux, même sur le plan international ? »

accrue sur le respect mutuel entre les différentes institutions et communautés. « L'Eglise catholique, en tant que pilier de la foi et de la moralité dans le pays, mérite un traitement digne et un respect absolu de la part de toutes les institutions, y compris les autorités aéroportuaires », a rappelé un membre influent de la société civile.

Devant la presse mercredi 3 avril, le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya, avait demandé au cardinal Ambongo de clarifier ses propos tenus lors de la messe pascalle dénonçant l'insouciance des autorités congolaises face à l'insécurité grandissante dans l'est du pays.

Pour lui, les déclarations de l'évêque étaient extrêmement graves, surtout qu'elles viennent d'un chef religieux. « Malgré les raisons, on ne peut pas soutenir les Congolais qui prennent les armes pour tuer leurs frères, sœurs, pères et mères, enfants. C'est inadmissible », avait-il

désapprouvé.

Le porte-parole du gouvernement sortant avait laissé entendre que les mots du prêtre peuvent être compris comme un encouragement ou soutien moral à ceux qui prennent la voie de la rébellion pendant que l'exécutif veut mettre fin à ce cycle des violences.

L'incident malheureux a déclenché une vague d'indignation à travers le pays et ailleurs. Cette action est non seulement humiliante pour le cardinal mais vexe surtout la communauté catholique de la RDC. Cette cruauté remet en cause le respect de l'Etat envers les institutions religieuses.

### -L'IRE DE LAMUKA-

Indignée, la coalition Lamuka de Martin Fayulu dénonce et met en garde le parti présidentiel (Udps) dans ce qu'elle qualifie de dérive dictatoriale. L'opposant Prince Epenga, haut cadre de la plateforme, rappelle que le cardinal est un patrimoine pour le Congo. « Lui interdire l'entrée au salon d'honneur de l'aéroport de N'djili suite à sa prise de position sur les questions intérieures du pays est un déni de son rôle de pasteur interpellateur des consciences », a-t-il condamné. Même Joseph Kabila (président de la République honoraire que l'actuel régime prenait comme dictateur), confie Epenga, « n'a jamais osé faire ça », estimant que Félix Tshisekedi (chef de l'Etat en fonction) n'a plus de limite. ■

MPUTU PATRICK



Moïse Katumbi, président d'Ensemble pour la République et Martin Fayulu, leader de l'Ecide. #Photo Droits tiers (Montage Ouragan)



# CACOPHONIE, NYEMBO, PRESSE N'SAMBA À CRÉER UN SAEMAPE ET UNE EGC BIS

Ces mesures consistent, entre autres, à prendre des arrêtés portant sur la mise en place d'un système de traçabilité des minerais qui harmonise les approches pour la traçabilité de l'or artisanal (ITOA) et de l'initiative de traçabilité de base (Itb)». Et pourtant, quelques jours plus tôt, la question de la gestion efficiente de la petite mine avait fait l'objet de l'audience que l'ancien Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge avait accordée, mi-février 2024 en marge du forum Indaba Mining, à M. Jean-Paul Kapongo, DG du Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et à petite échelle (SAEMAPE). Sama a avait donné toutes les garanties selon lesquelles le gouvernement de la République allait renforcer le pouvoir du Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et à petite échelle (SAEMAPE). Dans le budget 2024 du secteur minier, le plus grand poste des dépenses porte sur l'appui au Saemape soit 13 788 064 502 FC équivalent à 5 475 147,72 dollars. Par ailleurs, le budget de l'État de l'année en cours reprend des subventions au profit de deux établissements publics dont les

Dans une correspondance, style salluste, haché, lapidaire, référencée n°0733/04/2024 datée du 4 avril 2024, le dircab de Félix Tshisekedi, M. Guylain Nyembo, interpelle la ministre sortant des Mines, Antoinette N'samba Kalambay : «le président de la République, chef de l'État me charge de vous signifier que, consécutivement aux recommandations assorties de la réunion tenue le 22 mars 2024, plusieurs mesures urgentes doivent être prises pour faire face aux défis du secteur minier artisanal, particulièrement dans la filière aurifère.



Guylain Nyembo, directeur de cabinet du chef de l'État et Antoinette Nsamba, ministre sortante des Mines. #Photo Droits tiers

à la non perception par le SAEMAPE, de ces frais reconnus par l'article 198 du Code minier et 402 du règlement minier. Ce sont ces frais qui pouvaient faire que nous-mêmes puissions encadrer et avoir la main mise sur les coopératives. Ce sont des millions de dollars américains que nous ne savons pas retracer. Nous ne savons pas les mains entre lesquelles ils tombent, alors que nous avons notre service technique. Et comme on n'a pas ces frais, ces coopératives vont vers les Chinois et les Indiens. Ça crée du désordre et du dysfonctionnement. Nous avons posé ce problème au Premier ministre, qui a également promis d'y apporter une solution ».

Mais curieusement, au lieu de renforcer la structure étatique opérationnelle depuis près de 20 ans, le dircab du président de la République enjoint plutôt la ministre sortant des Mines à prendre un arrêté créant un autre service alors qu'elle n'est censée gérer que les affaires courantes. Guylain Nyembo écrit que Félix Tshisekedi voudrait quelque chose d'autre, un système de traçabilité de l'or, du cuivre et cobalt exploités de manière artisanale devant être «adapté aux contextes locaux et à les conformer aux exigences internationales et à les étendre à d'autres filières notamment stannifères et cupro-cobaltifères, en vue de renforcer la souveraineté du pays sur ses ressources minières et de le doter des chaînes d'approvisionnement stables, propres et sans conflits'.

-COBALT ARTISANAL : GUYLAIN



noms rappellent l'ancienne appellation de Saemape : Service d'assistance et d'encadrement du small scame mining (CAESSCAM) et du SAESSCAM (Communauté de Base), respectivement de 3 000 000 000 FC soit 1 191 279,83 dollars et 1 500 000 000 FC soit 474,05 dollars.

Selon le DG Kapongo, « le SAEMAPE encadre des millions d'artisans qui vivent dans une classe inférieure et que nous cherchons à remonter pour qu'ils deviennent ces responsables auxquels le président de la République avait fait allusion, lorsqu'il parlait de faire des Congolais des millionnaires. Nous avons expliqué à l'ex-Premier ministre que, depuis sa création, le SAEMAPE n'a pas de support pour son fonctionnement. Nous n'avons pas de règlement d'administration. M. Sana Lukomde a promis de trouver une solution à cette situation. Il nous a même déjà mis à la disposition de son directeur de cabinet adjoint qui va s'occuper de ce dossier. C'est un pari gagné pour nous ». Et le DG du Saemape, de renchérir : « Il s'est ensuite agi des 16%, qui, selon le code minier, doivent servir de frais de fonctionnement du service. Le désordre constaté aujourd'hui dans les sites miniers est dû





### NYEMBO NE VEUT PAS DE L'EGC?

Pourtant depuis 2019, l'État s'est employé à mettre en place deux entités publiques à savoir l'Entreprise générale du cobalt (EGC), et l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS). Le gouvernement a, en effet, accordé à l'EGC le monopole de l'achat, de la transformation et de la commercialisation de tout le cobalt artisanal produit en RDC. Elle est chargée de veiller à ce que la production de tout le cobalt artisanal réponde à des normes élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale, et d'assurer la traçabilité du cobalt, de la mine au consommateur.

ARECOMS est, par contre, l'organe de régulation du secteur des minerais stratégiques en RDC. Il réglemente et contrôle la production et l'exportation des «minéraux stratégiques», c'est-à-dire des minéraux jugés essentiels pour la sécurité économique et nationale du pays. ARECOMS a pour mission de veiller à ce que le marché des minéraux stratégiques soit attractif et reste stable, et à ce que les entreprises placées sous son contrôle ne se livrent pas au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

Selon l'État, les deux organismes sont chargés de promouvoir un avenir de cobalt artisanal équitable et responsable en RDC. Guylain Nyembo poursuit que le chef de l'État attend notamment de N'samba Kalambay, «la création de

**« Il s'est ensuite agi des 16%, qui, selon le code minier, doivent servir de frais de fonctionnement du service... »**

plusieurs zones d'exploitation artisanale à attribuer aux coopératives minières viables légalement et régulièrement constituées de personnes physiques de nationalité congolaise afin d'y promouvoir l'émergence de la classe moyenne congolaise grâce à une exploitation responsable, durable respectueuse des exigences légales, environnementales et des droits humains».

Des experts redoutent plutôt l'effet boomerang. Multiplier des zones d'exploitation artisanale alors que les services étatiques dont la police des mines manquent cruellement autant de personnels qualifiés que des moyens financiers et logistiques pour exercer leurs rôles régaliens transformerait, à court terme, l'artisanat minier en far-west. Il est à ce jour, des zones d'exploitation artisanale qui échappent totalement au contrôle de l'État. Et ce, pas seulement en zones rebelles M23.

La correspondance de Guylain Nyembo à N'samba Kalambay constitue la liste des attentes présumées du président de la République. Il s'agit notamment de «la validation des sites miniers après

les missions d'inspection ou de qualification dans le but de renforcer le processus de formation du secteur minier artisanal. Par ailleurs, les personnes non-éligibles dans la chaîne d'approvisionnement des minerais issus de l'exploitation artisanale devront être déferées devant la justice, notamment les étrangers qui s'adonnent à l'exploitation artisanale, y compris leurs complices congolais». Et le dircab du chef de l'État de poursuivre, «l'exploitation minière artisanale étant réservée aux seules

personnes physiques de nationalité congolaise, il est impérieux de faire respecter la législation en vigueur». Et pourtant, ce n'est un secret pour personne, les Chinois qui ont quasiment pris le contrôle du circuit de l'exploitation minière artisanale jouissent de la protection garantie depuis le capitale, siège des institutions. Dans les deux provinces soumises au régime d'État d'urgence, des ramifications entre la gouvernance militaire et la camorra chinoise est une lapalissade. ■

POLD LEVI

## Onatra, vers la fin des travaux du quai flottant au beach Ngobila



Sous la direction éclairée du DG de l'Onatra, Martin Lukusa et de son équipe, le quai flottant prend forme à une vitesse impressionnante au beach Ngobila. @ Photo Droits tiers.

**A Kinshasa, le beach Ngobila se métamorphose avec la construction de son quai flottant. Sous la houlette du directeur général de l'Onatra, Martin Lukusa, les travaux avancent à une vitesse éclair. La firme chinoise, Chindeco Sarl qui exécute le projet, devrait livrer l'ouvrage d'ici fin mai.**

Les images du chantier témoignent de l'intense activité qui règne sur le site. Des équipes d'ouvriers s'affairent à chaque coin, façonnant chaque détail. La collaboration étroite entre le DG, son adjoint Gabin Lulendu et le PCA produit des

résultats escomptés. Le trio a imposé un rythme effréné.

Ce projet marque un tournant dans l'histoire du secteur maritime congolais, car les installations d'accostage des bateaux et des canots, comme l'a témoigné, le directeur du département des Ports et transports fluviaux de l'Onatra, Jean Kumbodimo. «Le quai flottant de type moderne permettra l'accostage et le débarquement sécurisé des passagers. Les travaux évoluent très bien. Tout a commencé par la fabrication des corps morts (bloc de bétons). Ensuite, il y a eu l'approvisionnement du marché avec les tuyauteries qui vont servir des pieds à enfoncer dans l'eau pour fixer la cale flottante», a-t-il expliqué. Dans le but de faciliter le transport entre Kinshasa et Brazzaville, le numéro un de l'Onatra a commandé trois canots

rapides. «Ça fait partie des œuvres de notre DG. Le premier (avec une capacité de 32 places) est déjà arrivé, on l'a baptisé : Docteur Etienne Tshisekedi. Les deux autres arriveront d'ici un mois».

Le directeur technique, Jacques Muniansi, rassure que l'ouvrage allie innovation et durabilité. «Il n'y a pas eu de difficultés sauf l'inondation connue fin 2023. Les ports étaient inondés. C'est la raison pour laquelle on avait décalé le début des travaux, sinon le quai flottant serait déjà exploitable», a-t-il déploré.

Muniansi affirme que l'entreprise publique est dans les eaux profondes. Ainsi, le même modèle a été dupliqué au port de Matadi dans le Kongo central avec la construction de deux pontons flottants. ■

PATRICK MPUKU



# 81 invalidés de la CENI, la «jurisprudence» Kabila s'impose!

«Mon Dieu, mais cette histoire risque de tout chambarder!», ces propos traduits du Lingala, sont d'un membre majeur du cabinet d'un des neuf juges de la Cour constitutionnelle sur l'affaire de 81 candidats aux législatives nationales invalidés par la CENI...sans preuves des griefs leur imputés !



Le bâtiment de la Cour constitutionnelle. #Photo Droits tiers

**A** lors que la Cour constitutionnelle traite les épineux dossiers des erreurs matérielles, 134 dossiers étaient inscrits pour la journée de lundi 15 avril., le procureur général près la Cour de cassation, Firmin Mvonde, «n'accorde plus crédit à Denis Kadima et sa CENI», soutient le conseil d'un des 81 invalidés pour fraude et voies de faits par la CENI, au lendemain des législatives de décembre 2023.

Il se trouve que la centrale électorale n'a point fondé ses griefs sur des preuves, si bien que le PG s'est résolu de lancer un appel à témoin. En d'autres termes, qui, à Masimbambimba, à plus de 300 km de la capitale, a vu Kin-Kiey Mulumba traîner avec de fameuses machines à voter? Qui dispose des preuves que Gentiny Ngobila avait transformé des compartiments de sa résidence en bureaux de vote ?

En dehors du one-man-show qu'il a offert en live sur la télé publique en poissant l'honneur de 82 candidats aux législatives nationales, Denis Kadima Kazadi, depuis ce jour de janvier 2024, a certes expédié les dossiers à la Cour de cassation pour des poursuites contre eux, dont il a unilatéralement annulé les suffrages, qui pour des actes de tricherie, qui pour détention illégale, des machines à voter, mais le tout puissant président de la CENI n'a jamais soutenu son chapelet d'accusations par des preuves même volatiles, sujettes à caution. Voilà quatre mois que l'office du procureur général près la Cour de cassation attend en vain de la CENI, un soubassement en termes de preuves des accusations alléguées.

Lassé, le chef du parquet de la Cassation, a lancé un appel à témoin, dont il garantit sécurité et anonymat. Dans son communiqué daté du samedi 13 avril 2024, Firmin Mvonde retrace, selon CongoGuardian, les événements et démontre combien Denis Kadima lui avait transmis ce dossier d'accusations sans preuves concernant les 82 candidats députés ainsi que des agents de la CENI. Le PG dit avoir mené, sans succès, une large battue aussi bien auprès de la CENI elle-même que des juridictions inférieures et de la police judiciaire des parquets à tous les niveaux pour essayer de trouver la moindre trace de ces accusations.

Jusqu'à-là, il n'a fait que chou blanc et le PG Mvonde s'en trouve profondément contrarié. « L'instruction du dossier semble s'être enlisée devant la seule difficulté pour lui (Ndlr : le PG) de réunir les éléments de preuve pour asseoir les accusations portées contre les candidats invalidés qui ont déjà «Tous» été auditionnés après leur interpellation », se désole l'organe de la loi. Et de lancer cet « appel à celui qui détiendrait une information de nature à faire avancer l'instruction auprès de tout office de parquet pour contribuer à la manifestation de la vérité ».

Le procureur général garantit que « la protection du témoin sera assurée pour celui qui aimerait garder l'anonymat ». Mais quand l'auteur d'une plainte, qui puis est, une institution publique d'appui à la démocratie, financée à coup des centaines de milliers de dollars, se réserve d'apporter les preuves de ses accusations, cela équivaut, selon toute logique, à un désistement, mieux à un appel à l'instance judiciaire où la plainte a été déposée, à abandonner les poursuites.

Faute de preuves de l'accusation, l'accusé qui jouit de la présomption de l'innocence, est tout naturellement élargi corps ...et biens, que dis-je, avec les suffrages. L'opinion se souviendra que les candidats invalidés s'étaient pourvus auprès de la Cour constitutionnelle qui s'était déclarée incompétente.

Toute honte bue, la CENI s'est même substituée en Cour de cassation en cassant les faisceaux d'accusations qu'elle avait portés contre Justin Kalumba Mwana Ngongo, ex-ministre des Transports du temps de Matata. Kadima a absout, on ne sait trop comment, les iniquités électorales de Kalumba l'a repêché et proclamé élu sans que les 81 autres infortunés ne soient au courant que le président de la CENI a le pouvoir de gracier un impeachment...et naturellement de rendre un loser winner.

Et à se demander si un contentieux électoral n'est-il pas prescriptible? Quatre mois après, rien n'est venu. Le PG près de la Cour de cassation s'accorde-t-il infiniment du temps pour trancher la plainte qui a tout l'air furtif, chimère! Rien à ce jour, sur le plan du droit, n'empêche les 81 invalidés de se prévaloir d'un siège à la Chambre basse.

Face à cette confusion qui prend corps, au jour le jour, la sagesse du primus inter pares, le magistrat suprême, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, doit s'inviter indirectement au tollé pour un dénouement qui ne décevrait personne.

En 2007, alors président de la République, Joseph Kabila, en sa qualité de garant de la nation et de la conduite harmonieuse des institutions publiques, avait résolu de nommer dix-neuf candidats députés nationaux élus, mais injustement recalés par l'alors Cour suprême, des mandataires publics. ■





Modeste Bahati Lukwebo, président de l'AFDC-A en meeting pendant la campagne électorale. #Photo Droits tiers

## Erreurs matérielles, trois sièges de plus pour l'AFDC-A de Bahati

La Cour constitutionnelle rétablit l'AFDC-A de Modeste Bahati Lukwebo dans trois de six sièges lui retirés, au terme de l'audience publique tenue lundi 15 avril 2024 et consacrée à l'examen des erreurs matérielles sur les contentieux des législatives nationales.

**L'**Alliance des forces démocratiques du Congo et Alliés récupère, en effet, un siège à Kabare au Sud-Kivu, puis un autre, cette-fois, dans la ville de Kisangani, dans la province de la Tshopo.

Au Kasai central, à Dimbelenge, l'élue de 2A/TDC est également tombé au profit de l'AFDC-A Mbatshi Pascal. Treize nouveaux députés ont été confirmés à l'issue des corrections des erreurs matérielles effectuées par la Cour constitutionnelle, au terme d'une audience publique marathon. Quelque 131 affaires ont, en effet, été traitées par les juges de la haute Cour dans la mythique salle Marcel

**La correction des erreurs matérielles a permis au regroupement AAAP de gagner deux députés supplémentaires, l'un à Muanda, au Kongo central en la personne de Ngongo Toko, et l'autre à Djugu, ...**

Lihau de la Cour de cassation. Parmi les 13 repêchés par la Cour

constitutionnelle et qui vont rejoindre l'Assemblée nationale, il y a Mukendi Serge du regroupement A/24 de Tshitenge au Kasai oriental, qui écarte un élu de l'UDPS/ Tshisekedi.

La correction des erreurs matérielles a permis au regroupement AAAP de gagner deux députés supplémentaires, l'un à Muanda, au Kongo central en la personne de Ngongo Toko, et l'autre à Djugu, dans le Bas-Uelé, M. Jean-Marie Nganda. À Kinshasa, AB50 gagne un siège de plus à Tshangu alors qu'à la Funa, le regroupement AUN dépasse de 2A/TDC d'un siège. ■

LANDRY AMISI

### ESSENTIEL ▼

## Au gnouf, Moussa suspendu pour trois mois du PPRD

**Présumé meurtrier de son épouse, l'ancien vice-ministre des Hydrocarbures dans le gouvernement Ilunkamba, qui a passé sa deuxième nuit au gnouf, a été suspendu, lundi pour trois mois du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD).**

Visage ensanglanté, la jeune dame dont les clichés font le tour des réseaux sociaux, n'a pas survécu aux coups mortels de son époux. Selon une source proche du dossier, Alisa Khadidja, originaire de Madagascar, aurait perdu la vie après avoir été violemment tabassée par son mari au cours de la même nuit du dimanche 14 avril 2024.

Estimant graves les suspicions qui pèsent sur leur camarade, le PPRD, se reconnaissant comme un parti qui prône les valeurs républicaines et démocratiques, le respect des droits de l'homme et de la femme ainsi que la dignité humaine, a décidé d'exclure temporairement Moussa Mondo pour trois mois, en attendant l'aboutissement des enquêtes judiciaires. Le procès de Moussa Mondo commence dans les prochains jours. ■

RICH NTUMBA

## Tshiwewe met en garde contre la trahison dans l'armée

**Le chef d'état-major général de l'armée congolaise, Christian Tshiwewe s'est vigoureusement dressé lundi, contre la trahison au sein de l'armée.**

Lors d'une parade mixte armée-police avec un échantillon des militaires de la garnison de Kinshasa au camp Kokolo, le numéro un de l'armée a prévenu que tout soldat qui oserait trahir le pays, le paiera d'une manière ou d'une autre.

« Vous n'avez pas le droit de trahir votre pays. Celui qui le fera, le paiera d'une manière ou d'une autre. Vous n'avez aucun intérêt de collaborer avec l'ennemi. A Lubumbashi, on a arrêté les officiers de l'armée et de la police, ils sont ici à Kinshasa afin d'être jugés pour trahison », a-t-il déclaré aux militaires et policiers au camp Kokolo.

Le général Tshiwewe a par ailleurs annoncé la tenue d'un défilé militaire le 30 juin prochain, en hommage aux soldats engagés au front. ■

RICH NTUMBA



## Lutte contre le Mpox, 12 États africains se réarment

Douze États africains parmi lesquels la RDC s'accordent à promouvoir l'approche dite «Une seule santé», mais aussi des mécanismes de réponse inclusifs centrés sur la communauté pour combattre efficacement la maladie de Mpox ou variole simienne (anciennement appelée Monkeypox ou variole du singe). Les ministres des pays signataires se sont engagés samedi 13 avril 2024 à éradiquer l'épidémie, à l'issue de la réunion régionale d'urgence de haut niveau tenue du 11 au 13 avril 2024, à Kinshasa.

**D**ans leur communiqué final, les participants ont d'abord exprimé leurs préoccupations sur la persistance depuis plusieurs années de l'épidémie dans plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'ouest avec risque de propagation dans le monde. Voilà pourquoi ils ont ensuite décidé de se rassembler pour organiser la riposte contre le Mpox. Il s'agit notamment de renforcer la collaboration entre leurs pays respectifs, d'échanger les informations et les expertises sur cette maladie afin de maximiser la réponse. Pour concrétiser cet engagement, il a été suggéré de mettre en place un groupe de travail africain pour la coordination entre les États membres affectés ou à risque de l'épidémie de Mpox. La commission de l'Union africaine, l'OMS et Africa CDC ont été invitées à faciliter la mise en place de cette structure. La maladie de Mpox ou variole simienne, est apparue pour la première fois chez un être humain en 1970 en RDC. Elle

sevit actuellement dans 12 pays africains qui ont, d'ailleurs, pris part à cette grande réunion, à savoir ; la RDC, l'Angola, le Bénin, le Burundi, Cameroun, le Congo-Brazza, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda et la République centrafricaine.

Selon l'OMS, 4500 cas de Mpox sont déjà enregistrés en Afrique depuis le début de l'année. En RDC, les enfants de moins de 15 ans constituent la tranche d'âge la plus touchée. À ce jour, il n'existe pas à proprement parler un médicament pour contrer cette maladie. L'engagement des pays touchés signe un nouveau départ dans la réponse contre le Mpox, notamment la prise en charge, la prévention, la détection (laboratoire) et la communication.

Les assises de trois jours ont été organisées avec l'appui des partenaires techniques et financiers du ministère de la Santé publique, hygiène et prévention dont l'UNICEF, l'OMS et Africa CDC sous le thème, «Unir nos efforts pour contrer l'impact de Mpox en Afrique». ■

MANZU LYDIE



Les bâtisseurs ont achevé leur formation au centre de formation et d'encadrement de Kaniama Kasese. @Photo Droits tiers.

## SN : 1600 nouveaux bâtisseurs missionnés pour des travaux à Kinshasa, Kananga, Mbuji-Mayi et Lubumbashi

Hier des Kulunas et aujourd'hui des bâtisseurs. Grâce à la vision du chef de l'État, Félix Tshisekedi, le Service national vient de mettre à la disposition de la nation un lot important des bâtisseurs après avoir achevé leur formation.

**E**n effet, 1600 jeunes désœuvrés communément appelés «Kulunas» aujourd'hui bâtisseurs ont, après plusieurs mois, achevé leur apprentissage au centre de formation et d'encadrement, Félix-Antoine Tshisekedi de Kaniama Kasese dans la province du Haut-Lomami. Ce centre est réputé comme un cadre d'apprentissage unique en son genre. Il privilégie la formation des métiers divers. Samedi 13 avril a eu lieu la remise des brevets et affectations des 1600 lauréats. La cérémonie a été présidée par le général Kasongo Kabwik. Les heureux bâtisseurs viennent de toutes les zones linguistiques du pays. «C'est vraiment une fierté et une joie pour nous car nous croyons venir ici et allons mourir mais au contraire nous sommes en vie. Nous étions formés et aujourd'hui nous avons reçu les brevets et sommes devenus utiles à la société. Il y a beaucoup de travail à faire dans la société. Nous avons appris beaucoup de métiers», s'est félicité un bâtisseur.

Le général Kasongo a exprimé sa profonde gratitude au président de la République, Félix Tshisekedi, pour avoir permis que cet encadrement ait lieu dans cet endroit et surtout pour avoir mis à la disposition du Service national tous les moyens nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. Ces nouveaux bâtisseurs bien vêtus ont quitté le lieu de formation pour aller travailler

**“C'est vraiment une fierté et une joie pour nous car nous croyons venir ici et allons mourir mais au contraire nous sommes en vie. Nous étions formés et aujourd'hui nous avons reçu les brevets et sommes devenus utiles à la société. Il y a beaucoup de travail à faire dans la société.”**

dans leurs points d'attache, à savoir Lubumbashi, Mbuji-Mayi et Kananga. Dans la capitale, ces nouveaux bâtisseurs auront la lourde tâche de réhabiliter le bâtiment de l'hôpital de Kintambo mais aussi de produire et fabriquer des bancs dans l'atelier de menuiserie du Service national installé dans la commune urbano-rurale de la Nsele.

Les bancs seront remis aux écoles, instituts et universités de Kinshasa, du Kongo central et de l'espace grand Bandundu. A bord des locomotives de la SNCC, les bâtisseurs, en partant de Kaniama Kasese, scandaient des chansons en l'honneur de Fatshi-Béton.

Ils seront immédiatement remplacés par de nouvelles vagues de jeunes désœuvrés délinquants appelés «Kulunas». Ces derniers seront remis au commandant du service

national mardi par le chef de la police nationale congolaise.

Créé sous décret-loi n°032 du 15 octobre 1997, le Service national «S.N.» est un organisme public spécialisé et doté de l'autonomie administrative et financière. Il est placé sous la haute autorité du président de la République. Le Service national est un organe paramilitaire d'éducation, d'encadrement et de mobilisation des actions civiques et patriotiques en vue de la reconstruction de notre pays.

À ce titre, il est chargé notamment d'organiser sur l'ensemble du territoire national, des centres d'encadrement de jeunes filles et garçons désœuvrés, de jeunes finalistes d'enseignement secondaire ou universitaire; en vue de leur inculquer une éducation civique et patriotique, de les initier aux travaux de production agricole, suivi d'une professionnalisation éventuelle, et de leur donner une formation paramilitaire et d'autodéfense; de transformer progressivement chaque centre en un véritable creuset des valeurs civiques et patriotiques en utilisant le brassage de l'intégration des jeunes venus de différents horizons, couches sociales, ethnies, pour leurs inculquer les valeurs socioculturelles : d'amour de son pays, de solidarité, de tolérance, de justice, d'égalité et d'équité malgré la diversité des origines. ■

ALEXIS EMBA



Le ministre congolais de la Santé publique, Roger Kamba entouré des représentants des partenaires à la clôture de la réunion régionale de haut niveau sur la réponse à la maladie de mpox. #Photo Droits tiers





## Erdogan mobilise le monde musulman contre Israël

Dans un entretien téléphonique avec Tamim Ben Hamad, l'émir du Qatar, le président turc Recep Tayyip Erdogan a appelé « le monde musulman à intensifier ses efforts pour mettre fin aux attaques brutales d'Israël ». ■



## Attaque iranienne, Israël entend répliquer

Le chef d'état-major israélien a affirmé que l'attaque iranienne du dimanche, qui comprenait des missiles de croisière, des drones et des missiles balistiques, suscitera « une réponse » d'Israël. ■

**A** Bruxelles, en Belgique, European shoe shine association (ESSA) propose, par exemple, aux futurs cireurs un programme de formation, dont le but est de pouvoir démarrer son activité professionnelle, d'obtenir une satisfaction totale de la clientèle et ainsi d'atteindre la réussite économique. À Kinshasa, ces entrepreneurs de rue, sans aucun apprentissage professionnel dans ce domaine, utilisent leur débrouillardise pour prospérer. Derrière chaque lustrage de chaussures se cache un besoin crucial : forger un avenir radieux et augmenter les revenus.

D'ailleurs, ils font partie de ceux qui se lèvent tôt pour aller à la recherche de leur pain quotidien. À 5 heures déjà, ils envahissent les rues de la capitale. La plupart d'entre eux habitent dans les quartiers périphériques de Kinshasa. « Il n'y a pas un sot métier, il n'y a que des sots gens », rappelle en lingala Henock Mainzambi, un jeune cireur de chaussures de 16 ans qui habite au Camp-Luka, un quartier défavorisé à l'ouest de la capitale.

Sa principale cible, ce sont d'abord les élèves, ensuite les étudiants et les enseignants avant le début des cours. Et ce, en attendant que les fonctionnaires de l'État et d'autres employés se pointent à leurs lieux de travail respectifs. D'autres cireurs disposent de deux catégories de clients : les clients d'honneur, c'est-à-dire ceux qui paient plus que le montant exigé. Ils encouragent, à travers leur geste, ces jeunes. La seconde catégorie, ce sont des clients normaux, ceux qui paient le tarif normal fixé, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants. Une clientèle fidèle.

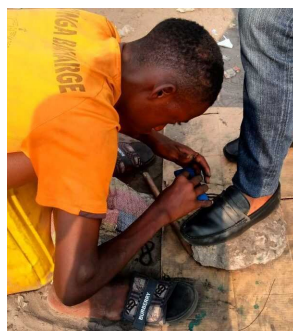
### -DEVENIR PILOTE-

Il exerce son métier sur l'avenue de Libération (ex-24 novembre), non loin du pont Mandela. Posté là depuis 6 h, muni de ses affaires composées d'un sac au dos, d'une brosse à cirage en main, d'une boîte de cirage et d'un morceau de bois servant de repose-pieds, Mainzambi est à la quête des potentiels clients. Il s'agit principalement des étudiants de l'Institut supérieur pédagogique de la Gombe (ISP Gombe) et ceux qui vont au centre-ville pour travailler.

Heureusement pour lui, sa journée a bien commencé. Quelques clients se sont fait cirer les chaussures. «Tous les jours, ce n'est pas comme ça. Aujourd'hui, je peux espérer avoir un bon chiffre. Mais d'habitude, à la fin de la journée, j'ai au moins 15 000 FC. Donc ça paie bien», dit celui qui n'était pas destiné à faire ce métier si son père n'avait pas cassé la pipe lorsqu'il était en 5e primaire. «La famille de mon père a dépouillé ma mère de tout ce qu'elle possédait. Elle était sous le choc pendant plusieurs années. C'est ainsi que j'avais décidé de devenir cireur pour

aider aussi ma famille, comme mes autres grands frères le faisaient», ajoute-t-il. Avant la mort de son père, il rêvait de devenir pilote. Un rêve qui, aujourd'hui, n'effleure même plus son esprit.

### -ITINÉRANCE-



Contrairement à Henock, d'autres débrouillards ont carrément choisi l'itinérance, comme le cas de Kevin Kalombo, 26 ans, qui sillonne les communes de Kintambo, Banda Lungwa, Ngiri-Ngiri pour offrir à ses deux enfants à manger.

«J'ai des clients sûrs qui me permettent de constituer une belle

somme à la fin de la journée. Cet argent me donne la possibilité d'offrir à mes enfants ce qu'on ne m'a pas donné», avoue celui qui est aussi cordonnier. Lui n'a jamais fréquenté l'école faute d'avoir grandi dans une famille nombreuse (7 enfants) dont les parents ne pouvaient pas assurer la scolarité de tout le monde au regard de la situation financière. En arpentant les artères, ces «courageux» produisent des sons répétitifs à l'aide de deux bois qui sont entre leurs doigts qu'ils tapent l'un contre l'autre. Mais aussi, ils alertent les clients en criant : «cirage yango oyo» (Entendez : voici le cirage pour mettre sur vos chaussures). Ces techniques ne manquent pas d'attirer l'attention de ceux qui veulent faire briller les souliers.

### -LE PRIX A AUGMENTÉ-

Avant la hausse du dollar, les clients payaient entre 200 ou 300 FC. Ce qui n'est plus le cas. Aujourd'hui, ils doivent déboursier entre 500 ou 1000 FC. «On n'a pas de choix. Quand le dollar augmente, nous aussi, on majore le prix. Ce n'est pas pour rien», relate Henock. Malgré cela, ils gagnent plus que ce qu'ils dépensent pour acheter une boîte de cirage. «Le prix d'une boîte revient actuellement à 1500 FC. Si je l'utilise bien, je peux obtenir une belle somme de 30 000 FC», ajoute-t-il.

### -NON À LA DÉLINQUANCE, À LA MENDICITÉ...-

La plupart des jeunes qui exercent ce métier ne sont pas scolarisés. D'autres ne vivent plus sous le toit parental, mais dorment à la belle étoile. Au lieu de voler, de mendier ou de verser dans la délinquance, ils gagnent honnêtement leur vie, parfois sous un brûlant soleil. Deuxième d'une famille de cinq enfants, Éric Ngyulu scolarise ses deux jeunes frères ainsi que sa sœur cadette. «Je suis fier de voir comment mes petits frères évoluent. Ils sont brillants et cela m'encourage à bosser dur. Ma mère nous nourrit grâce à son petit commerce parce qu'elle vend de la farine de maïs et de manioc ainsi que d'autres produits de première nécessité, pendant que je m'occupe de la scolarité de mes frères et de ma sœur», a-t-il confié, sourire aux lèvres.

Pour lui, les jeunes qui se livrent au banditisme urbain lui font pitié. «Grâce à ce métier, je suis financièrement indépendant. Contrairement à d'autres garçons, je suis plutôt satisfait du fait que je m'organise à la sueur de mon front», a-t-il souligné. Cependant, Éric Ngyulu affirme également avoir des clients qui lui permettent de constituer une belle recette chaque jour, mis à part les autres personnes. ■

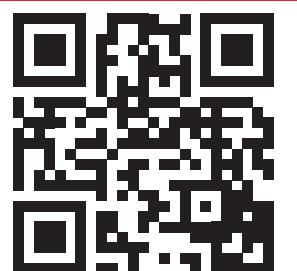
GRADY MUGISHO

# Des cireurs de chaussures, héros de leurs familles

## «Grâce à ce métier, je suis financièrement indépendant...»

Agés pour la plupart de 13 à 30 ans, des jeunes kinois ont trouvé dans le métier de cireur de chaussures un moyen honorable de survie, au milieu du chômage persistant qui pèse sur la ville de 12 millions d'habitants. Certes, quelques-uns témoignent de la rentabilité de cette activité, mais les défis liés à la formation se dressent devant eux comme des obstacles à surmonter.

SCANNEZ  
L'info en continu sur  
Ouragan.cd







## Prison : 12 mois requis contre DJ Mombochi

Une peine de 12 mois d'emprisonnement et une amende de 3 millions de francs congolais ont été requis contre DJ Mombochi par le ministère public. L'artiste congolais est reproché de faire l'apologie de l'immoralité dans sa chanson «Mbongo». Ce morceau a connu un grand succès auprès du public depuis 2023. ■



## "Lokotro", la sortie du single d'Ambassy annoncée pour bientôt

Le chanteur congolais, Ambassador Bourgeois a dévoilé sur sa story Instagram le nom de sa nouvelle chanson. Le tube «Lokotro» sera largué bientôt sur toutes les plateformes de téléchargement en ligne. ■

# 19 projets culturels financés par le FPC en faveur des femmes artistes

**19 projets culturels des femmes artistes, opératrices culturelles et entrepreneurs culturels dans le secteur féminin, ont bénéficié des financements du Fonds de promotion culturelle (FPC). Les chèques ont été remis aux artistes retenues lors de la soirée « L'art au féminin » organisée le samedi au Musée national de la RDC.**

La famille s'était dit fatiguée d'attendre les promesses non tenues du ministère de la Culture, arts et patrimoines. Les proches de l'ex-président de l'Asbl «Artistes en dan» Les artistes femmes bénéficiaires et autres entrepreneurs culturels du secteur féminin ont quitté les parvis du Musée national avec leurs chèques en main avec fierté. Pour sa première édition, 19 projets culturels ont été sélectionnés pour bénéficier des financements.

D'après la PCA du Fonds de promotion culturelle, Barbara Kanam, cet appui financier s'inscrit dans le souci de soutenir les femmes artistes à avoir une autonomie leur permettant d'émerger dans le secteur artistique et culturel. Placé sous la marque «

Art au féminin », ce programme est lancé sous le patronage de la Première ministre, Judith Suminwa Tuluka et selon la vision de la ministre de la Culture, arts et patrimoines, Catherine Kathungu.

Les femmes artistes bénéficiaires ont été sélectionnées dans les 26 provinces de la République en toute transparence. La soirée «L'art au féminin » rentre dans le cadre de la clôture du mois de mars dédié à la femme et tombe après que la RDC venait d'avoir pour la première fois de son histoire politique une femme à la tête du gouvernement grâce au chef de l'État, Félix Tshisekedi, champion de la masculinité positive.

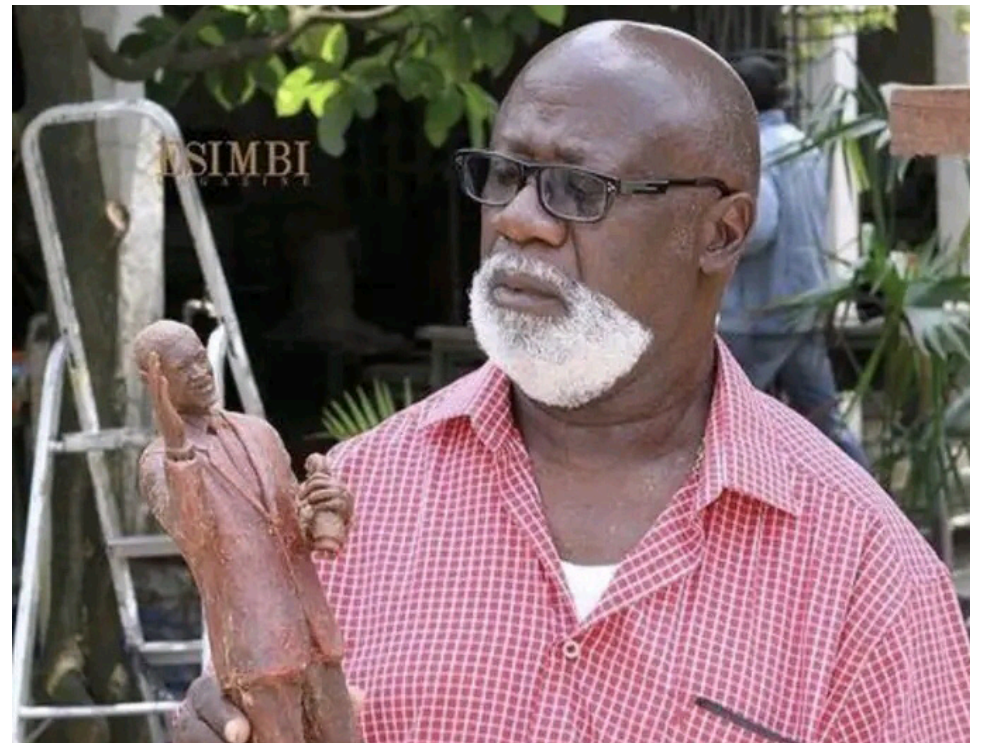
Dans ce registre, la ministre Kathungu a remercié le FPC pour cette volonté innovante de mieux faire les choses en redistribuant les ressources du Fonds aux filles de la RDC sans discrimination.

«L'Art au féminin » est une soirée culturelle qui met en avant la femme en tant que source d'inspiration et de créativité artistique. ■



Les femmes artistes honorées par Barbara Kanam #Photo Ouragan/MTS

SAINT HERVÉ M'BUY



La fondation Liyolo a commémoré les 5 ans depuis la disparition de l'ex-emblématique sculpteur congolais, Alfred Liyolo. @Photo Droits tiers.

# Alfred Liyolo, l'icône de l'art plastique congolais, célébré

**Les œuvres d'Alfred Liyolo brillent encore dans les milieux artistiques congolais. Bien que cinq ans se soient écoulés depuis sa disparition le 1er avril 2019, les bons souvenirs demeurent «toujours dans l'esprit des Congolais suite aux œuvres du géant sculpteur qui a laissé des traces indélébiles dans son art».**

La fondation Liyolo a organisé le samedi 13 avril 2024, la journée portes ouvertes pour commémorer la cinquième année marquant la disparition du célèbre sculpteur congolais, Alfred Liyolo. Placée sous le thème «Là où règne le culte de la création», l'activité s'est déroulée à la résidence du défunt située dans la commune de Mont-Ngafula, sur l'avenue By-pass.

«Liyolo, dont nous célébrons la mémoire aujourd'hui, a été un pionnier qui n'a pas eu froid aux yeux et qui s'est battu pour que son métier de plasticien et de sculpteur soit reconnu comme étant porteur des vraies valeurs. Ce combat

reste d'actualité et devrait se poursuivre», a souligné, dans son discours, Myoto Liyolo, directrice de la fondation.

Elle a, ensuite, informé les invités que le domicile de maître Liyolo deviendra un musée privé. «Ce site qui nous reçoit a pour vocation d'être transformé en musée privé, en centre de formation et de recherche pour l'art contemporain congolais. Vous pouvez voir à ma droite les ébauches de ce centre. Elles sont faites par un talentueux architecte et artiste congolais, Michel-Ange Katende», a-t-elle détaillé.

Les participants ont visité les différents ateliers et œuvres laissés par Me Liyolo, afin de reconnaître les valeurs de la culture et des arts du grand Congo. Un documentaire et une pièce théâtrale ont été projetés pour faire revivre le parcours du sculpteur.

L'organisation créée de son vivant, a pour objectif la préservation de son patrimoine artistique, la transmission de son savoir-faire et la promotion des artistes. Liyolo exposait ses œuvres dans des prestigieuses galeries du monde, mais aussi participait aux biennales internationales, ainsi qu'à des séminaires de l'enseignement artistique.

Par ailleurs, le boabob était l'auteur d'innombrables œuvres à travers le pays comme le monument à la Place des artistes au rond-point Victoire, le statut en hommage aux mamans maraîchères placé au croisement des avenues Kimwenza et By-pass mais aussi les bustes qu'on trouve au jardin de la Primature. ■

ONÉSIME LUKAU

# Mike Kalambay au Palais de la Culture d'Abidjan le 24 novembre

**Le chanteur Mike Kalambay annonce un grand concert le 24 novembre au prestigieux Palais de la culture à Abidjan, en Côte d'Ivoire. C'est un choix de taille pour exporter son univers musical hors des frontières du Congo. Les amoureux du gospel auront le privilège d'assister à cet événement.**

Lire l'intégralité sur [www.ouragan.cd](http://www.ouragan.cd)





## Le Bayer Leverkusen remporte la Bundesliga pour la première fois

Après sa victoire écrasante dimanche devant le Werder Brême (5-0), le Bayer Leverkusen a assuré le premier titre de son histoire en Bundesliga. Toujours invaincus, les Rouges et noirs réalisent jusque-là une saison record. L'équipe de Xavi Alonso n'a pas perdu après 29 matchs au championnat allemand avec 25 victoires et 4 nuls. ■

## MMA : trois mois après, McGregor refoulera l'octogone de l'UFC

Le président de l'Ultimate fighting championship (UFC), Dana White, a annoncé le retour de Conor McGregor dans la cage du MMA. L'ancien champion du monde poids plumes et poids légers défiera Michael Chandler à l'occasion de l'UFC 303, prévu le 29 juin 2024 à Las Vegas.



La star irlandaise de MMA, Conor McGregor sera de retour dans la cage le 29 juin 2024. #Photo Droits tiers

Le suspens aura duré plus de trois ans. Absent depuis ses deux revers consécutifs concédés en janvier et en juin 2021 face à son rival Dustin Poirier, McGregor était très attendu par tous les fans de MMA. Le patron de l'UFC a délivré les fans de leur impatience annonçant le retour du légendaire combattant irlandais dans l'octogone. Ce sera bien face à Michael Chandler, le 29 juin prochain, à l'occasion de l'UFC 303 à Las Vegas. Le combat se déroulera en cinq rounds dans la catégorie des welters (moins de 77 kg), avec, normalement, aucun titre en jeu.

«Organiser son retour n'a pas été difficile. Ce n'est jamais compliqué avec Conor, je l'ai déjà dit, il a toujours été un bon partenaire pour nous. C'est facile de discuter. Il est malin, et on est de retour», a déclaré Dana White. Il y a quelques mois, McGregor avait expliqué dans une interview pour le MMA Fighting, la raison de sa longue absence et l'état de sa forme actuelle.

«Que Dieu bénisse la science. Que Dieu bénisse mes poches, ma valeur nette. J'ai eu les meilleurs soins... Je suis maintenant

«Terminator». J'ai une tige en titane qui va du genou jusqu'à ma cheville. C'est incassable, donc j'ai le champ libre maintenant. Je vais travailler pour placer un coup de pied avec cette barre d'acier contre un adversaire et le mettre KO. J'aimerais voir une photo de moi dans l'octogone avec ma jambe cassée puis une photo avec ma jambe enroulée autour du cou ou de la tête de mon adversaire».

**-POIRIER VA COMBATTRE POUR LA CEINTURE-**

Le président de l'organisation mondiale du MMA, Dana White, a également annoncé un duel entre Dustin Poirier et le champion des moins de 70 kgs, Islam Makhachev, en main event de l'UFC 302 le 1er juin à Newark. L'Américain, tombeur de Benoit Saint-Denis en mars dernier, aura donc la possibilité de prendre la ceinture. Le co-main event de ce combat à Newark opposera Sean Strickland, ancien champion des moyens (-84 kg), au Brésilien Paulo Costa. ■

**AN KALALA KALAMBAY**

## ESSENTIEL

### ITALIE : NDICKA S'ÉCROULE SUR LE TERRAIN

En Italie, le match de la 32<sup>e</sup> journée de Série A entre l'Udinese et l'AS Roma a été interrompu dimanche, après qu'Evan Ndicka s'est écroulé sur la pelouse. Le défenseur ivoirien était conscient au moment de son évacuation sur la civière en direction de l'hôpital.

Une frayeur a parcouru tout le Bluenergy Stadium, durant le match du championnat italien opposant l'Udinese à l'AS Roma. A la 70<sup>e</sup> minute de jeu, alors qu'il y avait 1-1, le joueur de 24 ans s'est effondré sur la pelouse, sans raison apparente. Un malaise qui a provoqué l'arrêt du match et refroidi les gradins. Des échanges avaient eu lieu dans les vestiaires, entre les arbitres, le délégué du match et les staffs des deux équipes. Les joueurs, choqués, auraient fait part de leur envie de ne pas continuer la rencontre. L'arbitre a donc définitivement stoppé la rencontre dans la foulée. ■

**DAN KALALA KALAMBAY**

### CLASICO, LE GESTE D'ISSAMA CRÉE LA POLÉMIQUE

Si la victoire du TP Mazembe sur l'AS V. Club (2-1), dimanche lors de la 7<sup>e</sup> journée des play-offs de la Linafoot fait les gros titres de la presse congolaise, le comportement de Djos Issama retient également l'attention des médias..

Le capitaine des Vert et noir de Kinshasa s'est illustré d'une bien mauvaise manière en marchant avec ses crampons sur Boubacar Haïnikoye, l'attaquant nigérien des Corbeaux. Ce geste indigne de la part de l'ancien latéral droit du TPM est passé inaperçu auprès de l'arbitre central, mais a réellement défrayé la chronique sur le Net. Issama a présenté ses excuses à tous les sportifs congolais affirmant que son acte a été mal interprété. Nul doute également que la commission de discipline de la Linafoot saura faire preuve de la fermeté nécessaire afin de décourager cet acte d'anti-jeu. ■

**DAN KALALA KALAMBAY**

## V.Club finalement autorisé à recruter

L'AS V. Club voit l'état se desserrer autour d'elle. Sanctionné par la FIFA, le club Vert et noir de Kinshasa a été blanchi par l'instance dirigeante du football mondial. Ainsi, il est autorisé de procéder aux recrutements de nouveaux joueurs lors des futures fenêtres de mercato.

Bonne nouvelle pour les Dauphins noirs. Interdit de transfert par la Fédération internationale de football association depuis le mois d'août 2023, V.Club peut de nouveau recruter. En effet, la sanction

a été levée par la FIFA, selon un communiqué de presse du club de la capitale publié à travers ses canaux de communication.

«Le club moscovite a été officiellement notifié par la FIFA via son avocat, Maître Jean-Samuel Leuba, de la levée de suspension lui interdisant d'enregistrer des nouveaux joueurs pour une période qui courait jusqu'au 31 janvier 2024 dernier. Vita peut désormais recruter, mais ne peut pas enregistrer de nouveaux joueurs avant le prochain mercato qui débute le 1er

juillet», peut-on lire sur le communiqué.

La FIFA avait sanctionné l'AS V. Club le 16 mars 2023 à la suite de son litige avec son ancien joueur Ismaïla Diarra, pour résiliation de contrat sans raison valable. ■

**DAN KALALA KALAMBAY**





# FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE



## MISSION

Le FPI a pour mission principale de promouvoir l'essor de l'industrie congolaise



## VISION

La vision du FPI est celle d'une économie congolaise émergente à l'horizon 2030 fondé sur un tissu industriel diversifié, intégré et compétitif tourné vers la satisfaction des besoins intérieurs et extérieurs et s'appuyant sur le développement harmonieux des chaînes des valeurs dans tous les 145 territoires de la RDC



## OBJECTIF

Assainissement de l'environnement socio-économique des entreprises par le financement des projets de construction ou de réhabilitation des infrastructures économiques et sociales dans leurs zones d'opération.



***“Votre partenaire  
privilégié pour la  
réussite de vos  
projets***